



Réseau Pacte Mondial France

Compte-rendu de l'Assemblée générale 28 avril 2009

La quatrième Assemblée Générale de l'association Forum des Amis du Pacte Mondial en France, qui s'est déroulée le 28 avril 2009, était placée sous le thème : « Le Global Compact, bientôt 10 ans : opportunité ou contrainte dans un monde en crise ». 175 présidents et dirigeants d'entreprises étaient présents.

Dans son discours d'ouverture, **Gérard Mestrallet** - Président de GDF Suez, a notamment effectué un bilan du Pacte Mondial dans le monde et en France. On compte aujourd'hui plus de 6200 signataires du Pacte Mondial (dont 4700 entreprises) répartis dans 120 pays. En France, début avril 2009, 590 entités ont signé le Pacte Mondial, dont 54 non-entreprises (clubs, associations, écoles...).

Le Président a particulièrement insisté sur la nécessité pour chaque entrepreneur de respecter son engagement annuel de communication sur le Progrès, coP. Il a souligné que ces coPs ne devaient pas être effectuées pour complaire au pacte mondial mais qu'elles devaient s'inscrire dans un système, dans une stratégie de progrès permanents dont elles devaient découler naturellement. Même la forme imposée de coP avec description de progrès et résultats attendus ou obtenus pouvaient être utile à l'entrepreneur pour formuler ses exigences ou faire connaître ses performances.

Le président a fait remarquer que l'exclusion pour ceux qui ne tenaient pas leur engagement de coP était hélas nécessaire pour la crédibilité du Pacte Mondial (28 ont été exclus en 2008 pour une augmentation nette de 121)

Le Président a également rappelé que les entrepreneurs dans la concurrence étaient sur le marché mais que la crise les conduisait à être de plus en plus dans la société, et que, par exemple, à cet égard, ils ne pouvaient pas se désintéresser des objectifs du Millénaire et de la réduction des inégalités, ou du réchauffement climatique.

Philippe Herzog, Président de Confrontations Europe, a présenté ses vues en ouverture de la table ronde « Le Global Compact, bientôt 10 ans : opportunité ou contrainte dans un monde en crise ». Elles peuvent se résumer ainsi :

- Le climat social et politique actuel est très dangereux (colère envers le monde de la finance, précarisation du travail et exigence du court terme)
- Responsabilité sociétale des entreprises et Global Compact sont au cœur d'un nouveau managérial (apports collectifs de l'entreprise d'intérêt général face aux exigences court-termistes de rentabilité)
- Face à la crise : exigences et opportunité d'un bond en avant de la RSE avec, entre autres, les objectifs suivants :
 - Emploi-formation (anticipation des restructurations par les entreprises, requalifications, apprentissage, requalification)
 - Investissement durable (impact négatif de la crise ? problèmes de crédit et de financement)
 - Et la finance ? (Quid d'une RSE Finance)
- ne pas s'omnubiler sur la question de la réglementation, améliorer l'autorégulation (réglementation renforcée pour la finance indispensable mais une prolifération des textes pour la RSE ne remplace pas la réalisation sur le terrain)

La crise est l'opportunité pour bâtir une nouvelle alliance des salariés, des consommateurs et des entreprises.



Réseau Pacte Mondial France

Patricia Laurent qui anime la table ronde pose la 1ère question à **Gérard Mestrallet** qui rentre d'une réunion avec des financiers à New York. Il indique que les milieux financiers américains reconnaissent leur responsabilité dans la crise bancaire et financière. Il craint de voir les USA prendre le leadership d'une reconstruction à leur image et bâtir pour eux un système sur mesure; les entreprises doivent se faire entendre et préconiser une régulation pour assurer une croissance durable, mais ce ne sont pas elles qui décident.

« Il faut privilégier l'épargne longue et l'investissement dans le long terme sur le court termisme »

Michelle Pappalardo observe que l'idée de la nécessité d'une vision partagée sur le long terme progresse et que les préoccupations de développement durable ne sont pas remises en cause par la crise.

« Aujourd'hui on n'est pas en risque ; la crise nous renforce pour intégrer le long terme »

« Les Pouvoirs Publics s'efforcent d'intégrer des objectifs de développement durable dans les appels d'offres; le Code des marchés publics est modifié chaque année. »

Antoine Hacot rappelle que l'actionnariat maîtrisé d'une PME n'est pas un frein au progrès et au développement durable et qu'une PME ne subit pas la pression quotidienne de la Bourse. La crise a accéléré les projets de développement durable et a conduit à encore plus de communication auprès des collaborateurs.

« Nous avons un projet d'entreprise – qui doit être rentable – avec axes de progrès pour les trois piliers du développement durable, avec mise en place de nouveaux indicateurs »

Philippe Herzog se demande si le cœur du métier de banquier va bouger et constate la faillite des régulateurs publics entre lesquels la coordination est nulle.

« Il faut l'Europe » « On a besoin d'une nouvelle table ronde des entrepreneurs »

Avant de passer la parole à la salle, **Patricia Laurent** demande à **Gérard Mestrallet** une première conclusion sur les débats :

Les autorités publiques doivent redéfinir les bases sur lesquelles la reconstruction doit s'inscrire.

« Ce n'est pas parce que le régulateur n'interdit pas de faire des bêtises qu'on est autorisé à les faire »

« Si toutes les institutions notamment financières avaient respecté les principes du Pacte Mondial , on n'en serait pas là »

Patricia Laurent lance le débat avec la salle ; malheureusement limité par le temps.

Un premier intervenant s'étonne qu'un récent appel d'offre de la Banque de France n'intègre pas l'appartenance au Pacte Mondial. **Michèle Pappalardo** lui répond qu'elle se réjouit que l'association française ait une grande crédibilité par les exclusions auxquelles elle procède et est très favorable à l'intégration de critères d'engagements volontaires dans les appels d'offre publics.

Philippe Herzog approuve mais attire l'attention sur le risque « d'invasion » d'entreprises rejoignant le Pacte Mondial uniquement pour pouvoir soumissionner.

Un deuxième intervenant indique que son expérience de la mise en œuvre des 10 principes est un facteur de motivation, de réduction des coûts, d'anticipation de risques et est un atout concurrentiel en particulier pour le recrutement de jeunes; le respect des principes est un levier de performance.

Gérard Mestrallet remercie **Patricia Laurent** et les intervenants et clôt la séance à 14H30.